



# PERMIS DE CONDUIRE



## Principales démarches à effectuer

**La préfecture délivre tous les permis de conduire pour l'ensemble du département de la Nièvre**

Pour les demandes faites par correspondance, l'envoi du permis est à la charge du demandeur.

**Les permis de conduire ne sont pas délivrés au guichet au moment du dépôt du dossier**

MAJ : 22/01/2013

# PERMIS DE CONDUIRE

## Horaires d'ouverture du service des permis de conduire

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h

**Fermé le mardi après-midi et le jeudi matin**

## Une question ? un accueil téléphonique est ouvert à la préfecture

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h

☎ 03.86.60.71.55 - 03.86.60.71.62  
03.86.60.71.67

Les imprimés de demande de permis de conduire, de duplicata ou de permis international sont disponibles à la préfecture et en sous-préfectures

Ces documents peuvent être téléchargés sur les deux sites suivants :

[www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Vous pouvez adresser votre dossier complet par courrier à l'adresse suivante :**

Préfecture de la Nièvre  
Service des permis de conduire  
40, rue de la Préfecture  
58026 NEVERS CEDEX